

VU LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*  
L.N.-B. 2004, ch. S-5.5, avec ses modifications

ET

DANS L'AFFAIRE DE **JAMES EDWARD SELLARS**  
**(partie demanderesse)**

ET

DANS L'AFFAIRE DE **KEYBASE FINANCIAL GROUP INC. et DES MEMBRES DU PERSONNEL DE LA**  
**COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**(intimés)**

---

## ORDONNANCE

---

**ATTENDU QUE** la partie demanderesse, James Edward Sellars (M. Sellars) a déposé, le 7 septembre 2010, une demande d'audience et de révision de décision dans laquelle il demande à la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick de tenir une audience et de procéder à la révision d'une décision (la décision) du directeur général, Kenrick E. Hancox datée du 6 août 2010;

**ATTENDU QUE** la décision impose des modalités et des conditions relatives à l'inscription de Keybase Financial Group inc. (Keybase) et de M. Sellars en vertu du paragraphe 48(2) de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick (la *Loi*);

**ATTENDU QU'**un avis d'audience a été donné et signifié aux intimés fixant l'audience à 9 h le 19 juillet 2011 et précisant qu'elle se poursuivrait le 20 juillet 2011 si nécessaire;

**ATTENDU QUE** Keybase a signalé qu'elle ne participerait pas à l'audience;

**ATTENDU QUE** le procureur de M. Sellars et le procureur des membres du personnel de la

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (les membres du personnel) ont comparu, le 19 juillet 2011, devant la Commission (l'audience);

**ATTENDU QU'**au cours de l'audience, le procureur de M. Sellars a demandé un ajournement de l'audience;

**ATTENDU QUE** les membres du personnel ont consenti à la demande d'ajournement;

**LA COMMISSION ORDONNE PAR LES PRÉSENTES CE QUI SUIT :**

- (a) Que l'audience dans la présente affaire soit remise au 20 septembre 2011 à 9 h et se poursuive le 21 septembre 2011 si nécessaire.

**FAIT** le 19 juillet 2011.

« original signé par »

\_\_\_\_\_  
Denise A. LeBlanc, c. r., présidente du comité d'audience

« original signé par »

\_\_\_\_\_  
Céline Trifts, membre du comité d'audience

« original signé par »

\_\_\_\_\_  
Kenneth Savage, membre du comité d'audience

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
85, rue Charlotte, bureau 300  
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Téléphone : 506-658-3060  
Télécopieur : 506-658-3059